

COMMUNE

d'Erqu' Gaberie

DÉPARTEMENT

du Finistère

Enseignement Primaire

Devant Nous, Maire d'Erqu' Gaberie

département du Finistère, s'est présenté ce jour 16 Août

mil neuf cent treize, M^{lle} Jeanne Dairon

née à Glouéguen au Trou, département du Finistère

le 29 Mars 1910, la quelle nous a déclaré,

en conformité des dispositions de l'article 37 de la loi du 30 Octobre 1886, avoir

l'intention de prendre à Odet, en Erqu' Gaberie la direction

de l'Ecole primaire privée spéciale aux * Filles * sans pensionnat,

et * avec * classe enfantine, en remplacement de M^{lle} Le Rest

En foi de quoi nous avons délivré à M^{lle} Dairon

récépissé de la présente déclaration ainsi que les trois copies prescrites par l'article 158 du décret du 18 Janvier 1887.

En Mairie d'Erqu' Gaberie, les jour, mois et an que dessus.

Le registre est signé :

L'Instituteur déclarant, J. Dairon Le Maire, P. Tanquy

Pour copie conforme au Registre,

Le Maire,

P. Tanquy

Cachet de la Mairie.



* Garçons ou Filles.
* Avec ou sans.

Le déclarant n'a pas à signer cette pièce qui est la copie conforme de sa déclaration à la Mairie.
Le Maire seul doit la signer.

Je, soussignée, déclare avoir résidé
pendant les dix dernières années :

à Quimper - Finistère - Pensionnat S^{te} Anne
jusqu'en 1927.

à Lannédern - Finistère - en 1928 (6 mois)

à Blegannec - Finistère - où j'étais institutrice
à l'école libre de 1929 à 1931.

depuis je n'exerce aucune fonction.

Jeanne Faïron

Montréal, le 5 septembre 1932

L'Inspecteur primaire de Montréal
à M. l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous
retourner la présente requête
formulée par M^{lle} Le Rest,
directrice de l'école privée
d'Odoré en Egmont - Gaber.

Quant en ce qui concerne
les locaux, qui n'ont pas subi
de modifications et dont l'aff.
fectation ne change pas, qu'en ce
qui concerne la demande,
dont le dossier est complet, j'en
vois pas de motif d'opposition.

Le tableau

Dortoir A	16 int	1 sur.
B	7 -	1 -
	23 int	2 sur.

Quimper le 10/8/32

L'Inspecteur primaire

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

OBJET

J'ai le honneur de vous informer
qu'à mon avis aucun motif
ne s'oppose à l'ouverture de l'école
privée de fils de Erqui Gabeirié
(objet).

Il s'agit purement et simplement
d'un changement de directrice -
Aucune modification n'est apportée
dans l'installation, à l'école.

Le déclarante qui fournit un
dossier complet réunit les condi-
tions requises pour enseigner et
diriger une école sans pensionnat.

LIT
J. Guéguen

RAPPORT D'INSPECTION D'ÉCOLE PRIVÉE

Circonscription d. *Lump*

Canton d. *Pompi*

Commune de *Érue-Jubert*

Section d.

Inspection du *29/10/35*

(Date de la dernière inspection)

Nature de l'École : *École privée spéciale des filles avec internat.*

L'École ne prend-elle pas le titre d'E. P. S. ou de C. Cré ? *non*

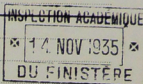
Prépare-t-elle au B. E., au B. S., au Baccalauréat ? *non*

Directeur (nom et prénoms) *M^{me} Kerjan Monique*

État-civil :

Cl.

Diplômes de le Directeur (nature et dates) : *BE juin 1904*



Nombre de classes dans l'école : *deux*

Nombre d'élèves : Inscrits : *73*

Présents : *72.*

Internat : Les conditions fixées par l'art. 36 de la loi organique § 2 et 3 et le décret du 14 février 1891 sont-elles remplies ? *oui*

Nombre d'internes : *23* dont : *13 pensionnaires.*

Nombre de places au dortoir : *56*

Nombre de surveillants : *1*

Adjoints ou Adjointes : (nom, prénoms, date de naissance, diplômes, date d'obtention) :

1. *M^{me} Kerdec M^{me} Fran.* 2/1/1864 - BE (1901) 5. — M

2. — *Montréne M^{me} Mathéjac M^{me} Th.* 6. — M

3. — M *na* le 21 oct. 1918 - BE juillet 1935. 7. — M

4. — M 8. — M

Locaux : Composition : *Bâtiment des classes - Logement des maîtresses - Dortoir - Refectoire - Cuisine*

État :

Bon.

Sont-ils conformes à ceux prévus sur le plan joint à la déclaration ? *oui*

Observations :

Livres en usages : *Cours pour une commission d'inspecteurs.*
Pas de remarques particulières.

Cahiers des élèves : *Pas de remarques particulières.*

Registre des maîtres et employés : Existe-t-il ? *oui*

Est-il à jour et tenu conformément aux prescriptions de l'art. 168 du décret organique et de la circulaire ministérielle du 21 octobre 1901 ? *oui*

Registre d'appel : *Existe - Tenu à jour.*

Registre des Pensionnaires : *Tenu à jour*

A Lump, le *29/10*

L'Inspecteur primaire,

193

Kerjan

COMMUNE
d'Erqué-Gabrie

DÉPARTEMENT
du Finistère

Enseignement Primaire

Devant Nous, Maire d'Erqué-Gabrie
département du Finistère, s'est présentée ce jour 13 Août
mil neuf cent trente sept, M^{lle} Jeanne Bodolec
née à Langolen, département du Finistère
le neuf juin mil neuf cent dix, laquelle nous a déclaré,
en conformité des dispositions de l'article 37 de la loi du 30 Octobre 1886, avoir
l'intention de prendre à Erqué-Gabrie la direction
de l'Ecole primaire privée spéciale aux filles avec pensionnat,
et sans classe enfantine, en remplacement de M^{lle} Herjean

En foi de quoi nous avons délivré à M^{lle} Bodolec
récépissé de la présente déclaration ainsi que les trois copies prescrites par l'article
158 du décret du 18 Janvier 1887.

En Mairie d'Erqué-Gabrie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre,

Le Maire,

Cachet de la Mairie.

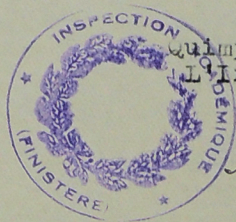


* Garçons ou Filles.
* Avec ou sans.

L'INSPECTEUR de l'ACADEMIE de RENNES
en résidence à Quimper,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Instruction publique,

C E R T I F I E

avoir reçu le dix huit août mil neuf cent
trente sept de Mlle BODOLEC Jeanne née le
9 juin 1910 à Langolen, un dossier complet
d'ouverture d'une école primaire privée
spéciale aux filles, avec pensionnat, à
Ergué-Gabéric.



Quimper, le 18 août 1937.
L'Inspecteur d'Académie,

Hervé

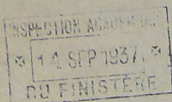
A Monsieur l'Inspecteur d'Académie ,

Je, soussignée, déclare avoir résidé pendant les dix dernières années :

de 1927 à 1929 à Briec de l'Odet ;
de 1929 à 1932, étudiante à Châteaulin ;
de 1932 à 1933, adjointe à l'Ecole primaire privée de
Langolen ;
de 1933 à 1934, à Langolen ne remplissant aucune fonction
de 1934 à 1935, adjointe à l'Ecole primaire privée de
Saint-Goazec ;
de septembre 1935 à mars 1937 à Saint-Brieuc ;
depuis mars 1937, je suis adjointe à l'Ecole primaire
privée de Sizun .

Jeanne Bodolec

Quimper, le 14 septembre 1937



L'Inspecteur primaire de Quimper (1^o) à Monsieur
l'Inspecteur d'Académie du Finistère.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de mon enquête du 10 septembre au sujet de l'ouverture à Ergué-Gabéric par Mademoiselle Bodélec d'une école privée spéciale aux filles avec pensionnat et sans classe enfantine.

Mademoiselle Bodélec prenant la succession de Mademoiselle Kerjean, il s'agit d'un simple changement de directrice.

L'alimentation en eau est assurée par un puits avec pompe aspirante et foulante qui permet d'alimenter les lavabos du dortoir et la chasse d'eau des W.C. du dortoir situé au premier étage.

D'une manière générale, l'installation matérielle de l'école est satisfaisante et il n'y a pas lieu de faire opposition dans l'intérêt de l'hygiène. Le plan ci-joint est conforme au local: il n'y a donc plus qu'un seul dortoir (dortoir marqué A sur le plan). Le dortoir B qui se trouvait dans la maison d'habitation n'existe plus. En conséquence, il convient de proposer au Conseil Départemental de fixer ainsi le nombre des internes :

37 élèves internes et 2 surveillantes.

Ces deux nombres tiennent compte des conditions imposées par le D. O. et par le Conseil Supérieur.

A l'occasion de ce changement de directrice, ~~mais~~ il ~~serait~~ serait bon d'exiger, ~~ainsi~~ pour la sécurité des pensionnaires, la construction d'un escalier de secours à l'une des extrémités du dortoir. Un seul escalier donne accès à celui-ci: c'est insuffisant pour un dortoir dont la longueur est 23 m.50. Il serait possible de construire à l'autre extrémité, extérieurement, un escalier en fer. La sécurité des élèves serait mieux assurée.

L. Renaud

ACADÉMIE
de
RENNES

INSPECTION ACADÉMIQUE
du Finistère

10 JAN 1938

Quimper, le 13 DEC 1937

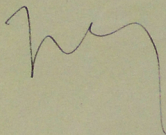
L'Inspecteur d'Académie du Finistère

à Monsieur le Préfet du Finistère.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli les plans de l'école privée spéciale aux filles d'Ergué-Gabéric en vue de la fixation du nombre d'élèves internes à admettre dans cet établissement.

Les dimensions du dortoir permettent de recevoir dans de bonnes conditions d'hygiène :

37 élèves internes avec 2 surveillantes.
chiffres que je vous serais obligé, Monsieur le Préfet, de bien vouloir soumettre à l'approbation du Conseil départemental lors de sa prochaine séance.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

-:-:-:-:-

Séance du Mercredi 22 Décembre 1937

.....

A.- ENSEIGNEMENT PRIVÉ.

Ouvertures d'écoles ou de pensionnats.

Le Conseil départemental autorise les ouvertures d'écoles
privées désignées ci-après :

ERGUE-GABÉRIC.- Ecole privée spéciale aux filles.

Demande présentée par M^{lle} BODOLEC qui pourra recevoir :

37 élèves internes et 2 surveillantes.

.....

Le procès-verbal dûment signé.

Pour extrait conforme :

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Bodolec", written over the printed name of the General Secretary.

Quimper, le

10 JAN 1938

193

L'Inspecteur d'Académie du Finistère
à Mademoiselle Bodolec institutrice privée.
Ergue Gabrielic

J'ai l'honneur de vous retourner :

1° Votre acte de naissance ;

2° Votre diplôme de Brevet élémentaire

3° Votre Certificat de nationalité ;

4° Le plan de votre école complété par la mention prévue
par l'article 173 du décret organique du 18 janvier 1887

5°

Ces pièces étaient jointes à votre déclaration d'ouverture d'une Ecole
primaire élémentaire privée de filles avec pensionnat

Je vous prie de vouloir bien me retourner cette lettre après avoir daté
et signé le récépissé ci-dessous.

L'Inspecteur d'Académie.

Perun

Reçu les pièces désignées ci-dessus.
A Ergue Gabrielic le 11 janvier 1938

Jeann Bodolec
Directrice

(1) Élémentaire ou Supérieur.
(2) En cas d'Internat, inscrire la mention suivante : complété par la mention prévue par l'article 173 du décret organique du 18 janvier 1887.
(3) De garçons ou de filles, ou mixte.
(4) Avec C. Crs, Internat, Cours d'adultes.